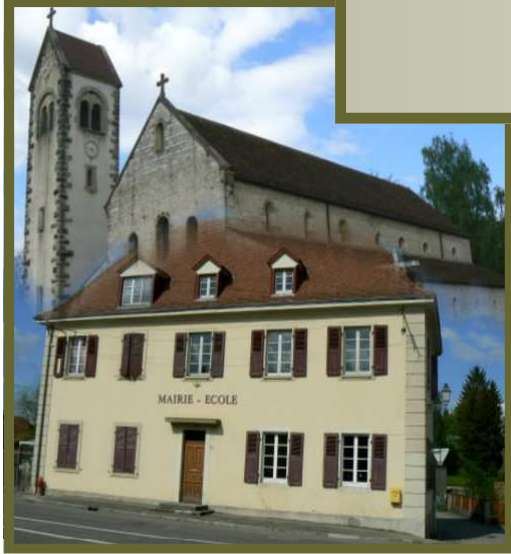


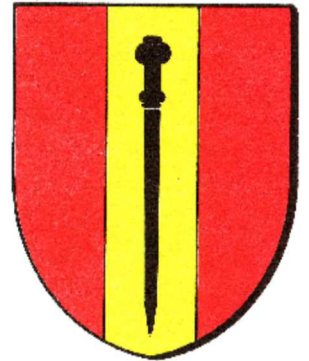
N° 72

L'ÉCHO DE FELDBACH



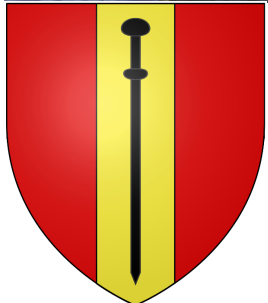
2015

AUTOMNE





LE MOT DU MAIRE



Mairie de FELDBACH
68 640

Tél: 03 89 25 80 55
Fax: 03 89 07 95 81
mairiedefeldbach@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture	
Mardi	16h45 18h45
Mercredi	14h00 16h00
Vendredi	10h00 12h00

Dans ce numéro

Le mot du maire	2
Les comptes rendus de séances	
Conseil municipal	3
Conseil d'Ecole	9
Les actualités de Feldbach	
Carnet du jour	10
Grands Anniversaires	11
Communiqués de la mairie	12
Communiqués associatifs	20
Divers / Calendrier	30

Après un été très chaud, nous voilà déjà au seuil de l'automne. Les vacances sont terminées et nous avons repris nos activités quotidiennes. Quelques informations sur ces derniers mois.

Le 12 juin a eu lieu dans notre église le vernissage de l'exposition de Mme Brigitte BOURDON dans le cadre de la 18^{ème} édition du Chemin d'Art Sacré.

Le thème de cette année : « L'homme, mémoire d'images et d'écrits, passe les portes ». Les « Gisants » : Trésors du passé, pépites oubliées, gisants au fond de nos mémoires. Ces effigies, statues funéraires de personnages couchés comme des dépouilles abandonnées que personne ne reconnaîtra plus jamais comme sienne nous invitent à la réflexion. Brigitte BOURDON propose une alliance, une « porte » ultime, où s'opère l'alchimie des mémoires de l'Homme et de l'Ailleurs qu'elle exprime pleinement à travers ses toiles.

Après l'inauguration un vin d'honneur a été offert par la municipalité dans la Halle des Fêtes.

Pour ce 40^{ème} anniversaire de notre Fête des rues le 12 juillet, le Comité des Fêtes a élaboré un programme de choix. Les nombreux visiteurs et Feldbachois ont découvert, écouté et applaudi musiciens, clown, acrobate, groupe folklorique, artistes d'un jour, comme ces jeunes ados qui ont réalisés une magnifique fresque alsacienne.

Je tiens à remercier l'ensemble du Comité des Fêtes pour l'organisation de cette manifestation, fruit d'un important travail de préparation en amont.

Du 2 au 11 août, les membres du Foyer de Feldbach ont accueilli leurs homologues du Foyer Rural d'Arveyres à l'occasion du 40^{ème} Anniversaire de leur 1^{ère} rencontre. Le Conseil Municipal a été invité à la soirée festive du vendredi 7 août. Au cours de ces quarante années d'échange, les habitants de nos deux communes ont appris à se connaître et des liens d'amitié très forts se sont tissés.

Dimanche 9 août nous avons procédé à l'inauguration officielle de l'aire de jeux de l'Obere-Gaerten, suivie par la plantation, par les Présidents des 2 Foyers, d'un Arbre de Vie en mémoire de tous les défunts des deux Foyers Ruraux. Des enfants et des parents ont illustré et animé un récit poétique plein de fraîcheur sur le thème de l'Arbre de Vie.

Le verre de l'Amitié a été offert par la municipalité dans la Halle de Fêtes.

Pour la rentrée scolaire nous avons pu conserver, grâce à la mobilisation des parents, enseignants et élus, la classe élémentaire menacée de fermeture en juin. Nous devons rester vigilants pour les prochaines années quant aux effectifs. Le jour de la rentrée un comptage a été effectué sur place par l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Comme vous avez certainement pu le constater, l'horloge de notre église est en panne depuis quelques semaines. Cette horloge au style des horloges Unge-ger de 1920 qui a été installée entre 1928 et 1931, présente un certain intérêt historique. La réparation du bloc de remontage est en cours.

LE MOT DU MAIRE (SUITE)

En ce qui concerne le PLU, nous sommes dans l'obligation de reporter les réunions prévues en Septembre, ce projet n'avançant pas aussi rapidement que souhaité. Les nouvelles dates vous seront communiquées dès que possible.

J'espère que nous pourrons bénéficier d'un bel automne et vous souhaite beaucoup de satisfactions dans vos réalisations.

François LITZLER

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 03 juin 2015 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : MM. FUX André, OBERLI Luc, BLOCH Didier, GALLAND Thierry, KESSLER

Christophe, OBERLI Fred, STOESSEL Joseph,

Mmes CORSICO Claudine et STEHLIN Astrid.

Excusée non représentée : GASSER Yvonne

Secrétaires de séance : Mmes KILIAN Myriam et PFISTER Prudence.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 30 mars 2015 ;
2. Devenir de l'Office National des Forêts ;
3. Motion pour la sauvegarde des libertés locales ;
4. Agrément d'un garde-pêche particulier AAPPMA du Haut-Sundgau ;
5. Urbanisme et environnement – déclaration d'intention d'aliéner ;
 - a. Adhésion de la Commune au service d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme du PETR du Pays du Sundgau ;
 - b. Déclaration d'intention d'aliéner ;
 - c. Litige Commune de FELDBACH / HILLMEYER ;
 - d. Lettre/Pétition des riverains des rues du Fossé et des Merles ;
 - e. Problème gouttière au droit de l'immeuble sis 21 rue de Bisel ;
6. Nuisances sonores et olfactives ;
7. Rencontre Arveyres ;
8. Adhésion de la Commune à l'Association des Amis du Mémorial d'Alsace-Moselle ;
9. Divers.

- a. Vernissage Chemin d'Art Sacré ;
- b. Participation aux frais de scolarité classe bilingue de Waldighoffen
- c. Enquête publique révision SAGE ;
- d. Réfection voirie communale.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30.03.2015

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

2. DEVENIR DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents,

- demande à l'Etat de conforter le Régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :
 - un caractère national permettant la péréquation entre les territoires ;
 - un contenu en terme de missions qui garantisse la protection de la forêt et le service public aux usagers, a minima, à leurs niveaux actuels ;
- demande à l'Etat de continuer à confier la mise en œuvre du Régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de service public et ce conformément aux dispositions du Code Forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office National des Forêts doit voir ses moyens humains augmentés ;
- réaffirme son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF ;
- estime que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat ;
- apporte son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national,

Le Conseil Municipal de FELDBACH souhaite que ses demandes soient prises en compte par le contrat Etat/ONF/FNCOFOR pour la période 2016-2020, actuellement en cours de négociation.

3. MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES LIBERTES LOCALES

« La commune est indispensable. Sa place dans la République est essentielle. C'est grâce à son maillage territorial que la proximité avec les citoyens se concrétise. Les élus municipaux restent les élus les plus appréciés et les plus abordables. Dans le contexte de fragilité politique nationale que nous connaissons, il est plus que risqué de s'attaquer à ce qui constitue la base même de notre architecture démocratique. L'histoire de notre pays s'écrit au plus près, chaque jour, partout dans le territoire. Dans un lien fort entre les élus municipaux et les Français, ensemble ils font évoluer le monde rural pour lui donner un rôle croissant dans le développement de notre pays.

Réunis à Paris, les Maires ruraux de France, après avoir exprimé leur attachement indéfectible aux libertés communales et en se rassemblant devant le Conseil Constitutionnel samedi 18 avril 2015 aux côtés de citoyens, dénoncent avec vigueur la fragilisation de la commune, quelle qu'en soit la taille, par le législateur.

C'est le cas depuis plusieurs années et encore aujourd'hui avec le projet de loi NOTRE qui veut réduire la liberté d'action des élus locaux, notamment en :

- réduisant à progressivement néant la clause générale de compétences des communes ;
- augmentant le nombre de compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités ;
- organisant la mise sous tutelle de la commune par l'intercommunalité ;
- donnant la possibilité à une intercommunalité de décider les impôts des communes à la majorité qualifiée;
- proposant la désignation des représentants des communes à l'intercommunalité par un scrutin distinct de l'élection municipale ;
- révisant encore une fois les schémas départementaux de coopération intercommunale avec des règles plus contraignantes ;
- fixant arbitrairement la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants ;

- supprimant le dispositif interdisant le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité, issu de la loi ALUR ;
- réduisant le champ d'application de « l'intérêt communautaire » ;
- supprimant la minorité de blocage reconnue aux communes membres d'un EPCI faisant l'objet d'un projet de fusion ;
- relançant la suppression des syndicats et syndicats mixtes ;
- étendant la règle de la représentation démographique des communes dans les intercommunalités aux syndicats.

Adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale, ce texte bouleverse gravement et inutilement notre fonctionnement démocratique sans aucune concertation à la hauteur de l'enjeu. Ce texte crée une double légitimité entre niveau communal et intercommunal. C'est une rupture avec un modèle historique de notre démocratie, sans pour autant en améliorer le fonctionnement. C'est inacceptable !

Les dispositions prises ne sont assorties d'aucune évaluation sur les effets attendus au sein des collectivités ou leur impact sur les territoires. On peut également craindre que ce sera source de blocages, d'excès de politisation inutile et au final d'inefficacité.

Ce texte est imposé avec brutalité. Il amplifie une dérive législative continue où les règles d'organisation de l'action publique changent sans cesse, particulièrement en ce qui concerne les normes, les contraintes, les schémas et la répartition des compétences.

Ce projet méconnaît l'attachement des maires aux principes de coopération librement consentie, de gestion mutualisée, de subsidiarité et de complémentarité entre communes et leurs outils de coopération.

Voilà pourquoi les maires demandent aux parlementaires de prendre en considération les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en œuvre du PLUi. Ils leur demandent de s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de loi NOTRe et, de manière générale, à rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales.

Lucides sur les risques encourus, ils appellent l'ensemble des élus ruraux de France à se mobiliser.

L'AMRF organisera dans les prochaines semaines, avant le vote en seconde lecture au Parlement, une série d'actions d'information auprès de la population, des médias, des autres élus ruraux et des parlementaires. Elle fera des propositions concrètes.

L'AMRF, constatant la très large convergence des positions de la majorité des associations représentatives d'élus sur ces questions, appelle les associations d'élus solennellement à une action commune pour sauvegarder la légitimité de la proximité du niveau communal en cohérence avec les aspirations de nos concitoyens qui demandent efficacité et proximité. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la présente motion pour la sauvegarde des libertés locales.

REAFFIRME son attachement aux libertés communales

S'ASSOCIE solidairement à la démarche des élus de toute la France et notamment à l'initiative de l'Association des maires Ruraux de France.

4. AGREMENT D'UN GARDE-PÊCHE PARTICULIER AAPPMA DU HAUT-SUNDGAU

Le Conseil Municipal,

- ayant pris connaissance de la demande présentée par M. Yves WAECKERLI, Vice-Président de l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Haut-Sundgau, en vue de proposer l'agrément d'un garde-pêche particulier, à savoir M. Honoré CACHET, demeurant à LARGITZEN, Haut-Rhin, 15 rue de Seppois ;
- considérant que cette demande n'appelle pas d'observation particulière, l'intéressé semblant remplir toutes les conditions requises pour exercer les fonctions de garde-pêche,

EMET un avis favorable en vue de l'agrément de M. Honoré CACHET en qualité de garde-pêche particulier.

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

a. Adhésion de la Commune au service d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme du PETR du Pays du Sundgau.

En application des dispositions de la loi dite « ALUR », entrée en vigueur le 27 mars 2014, les missions d'instruction des autorisations d'urbanisme assurées par les services de l'Etat pour le compte des communes de moins de 10 000 habitants sont supprimées au 1^{er} juillet 2015 pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus.

Une réflexion a été engagée au sein du Syndicat Mixte pour le Sundgau fin 2014 en vue de définir une solution permettant d'offrir aux communes concernées une alternative aux missions assurées par l'Etat.

La structure intercommunautaire est apparue comme un périmètre pertinent pour organiser un service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ainsi, par délibération du Conseil Syndical du 9 février 2015, le Syndicat a approuvé la création d'un service d'instruction du droit des sols, dès adoption des statuts du Pôle d'équilibre Territorial et Rural (PETR), amené à exercer une prestation de service pour les Communes membres qui le souhaitent.

Le Maire demeure l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable, conformément à l'article L. 422-1 du code de l'urbanisme, et choisit alors d'en confier l'instruction à un prestataire par convention comme la possibilité lui est offerte par l'article R. 423-15 du même code.

La convention a pour objet de fixer les conditions juridiques, techniques et financières de recours au service commun d'instruction, dont il est rappelé ici les principales dispositions.

La prestation proposée porte sur la mission d'instruction couvrant l'ensemble des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, de construire, de démolir, déclarations préalables) et les certificats d'urbanisme (d'information et opérationnels) et des missions connexes.

Elle précise les modalités de partage des responsabilités entre le Maire et le service instructeur :

- La commune demeure l'interlocuteur privilégié du pétitionnaire en amont de l'instruction (réception du public, réflexion sur le projet avant dépôt de la demande, remise des formulaires, réception et enregistrement de la demande, transmissions au service instructeur, au Préfet et à l'Architecte des Bâtiments de France lorsque son avis est requis) et en aval de la décision (notification à l'intéressé, affichage, transmission aux services de l'Etat pour le contrôle de légalité, archivage, exercice éventuel du contrôle de conformité, gestion des précontentieux et contentieux).

Toutefois, si la responsabilité de ces différentes étapes incombe aux communes, le service instructeur pourra à tout moment apporter son concours et ses conseils, notamment s'agissant des dossiers les plus complexes impliquant une expertise technique ou juridique.

- Le service instructeur du PETR du Pays du Sundgau assume la charge de toute la phase d'instruction, en réalisant toutes les consultations obligatoires (à l'exclusion de celle de l'Architecte des Bâtiments de France) jusqu'à la rédaction du projet d'arrêté, y compris le calcul du montant des taxes générées par la décision.

Pour l'application de la présente convention, le Maire délègue sa signature aux agents responsables du service commun instructeur. Cette délégation de signature ne peut concerner que les actes d'instruction et non les actes portant décision et interviendra par arrêté nominatif.

La convention entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015. Son terme est fixé au 31 décembre 2016. Une rencontre est fixée 2 mois avant son terme permettant d'élaborer un bilan et de tenir compte des éventuels changements de réglementation. Elle sera, le cas échéant, reconduite tacitement.

Les critères et modalités de financement du service pour 2015 et 2016 sont fixés sur les bases suivantes :

- un droit d'entrée de 1,50 € par habitant : il est demandé au moment de l'adhésion ;
- une part forfaitaire calculée sur la base du nombre d'actes de l'année N-1, combinée à partir de 2016 avec un montant calculé à partir de la population DGF de la commune ;
- une part variable correspondant aux prestations effectivement réalisées au cours de l'année par le service instructeur.

Au vu de ces explications, Monsieur le Maire propose à la Commune d'adhérer au dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention :

- décide d'adhérer au service d'instruction du droit des sols du PETR du Pays du Sundgau à compter du 1^{er} juillet 2015,
- approuve le projet de convention en annexe de la présente délibération, dont le terme est fixé au 31 décembre 2016 et qui pourra, le cas échéant, être reconduite tacitement,
- approuve les modalités de financement de ce service,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes initiatives pour la bonne mise en place de ce service et pour la conduite des procédures qui y sont liées,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le PETR du Pays du Sundgau, ainsi que tous les actes y afférents nécessaires à la mise en place du service commun d'instruction.

b. Déclaration d'intention d'aliéner

M. le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner transmises par Maître Michel STEHLIN, notaire à HIRSINGUE à savoir :

- Vente par Monsieur Mickaël MEISBURGER, demeurant à PFETTERHOUSE à Monsieur David BLENNER, demeurant à FELDBACH de la maison d'habitation sise 18 rue de Bisel, cadastrée sous section 2, N°454/76, d'une superficie totale de 402 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur ces biens immeubles.

c. Litige Commune de FELDBACH / HILLMEYER

M. le Maire fait part à l'assemblée du litige qui oppose la Commune à M. et Mme Joël HILLMEYER, propriétaires de l'immeuble sis 22 rue de Bisel.

Ces derniers allèguent des troubles anormaux de voisinage du fait de la présence de la haie de noisetiers sur le talus de la parcelle communale, se manifestant par :

- développement excessif de mousses dans la cour, muret et clôture ;
- perte d'ensoleillement ;
- présence d'importantes feuilles en automne dans la cour et gouttières.

Une expertise contradictoire a eu lieu le 22 mai dernier au cours de laquelle la Commune s'est fait assister par Groupama.

Afin de favoriser une issue amiable, il a été proposé à M. et Mme HILLMEYER que la Commune procède à un élagage de la haie des noisetiers située sur le talus, comprenant un élagage sur 1 m de profondeur de toute la haie de noisetiers et un désépaulement. Ces travaux seront réalisés le prochain hiver.

Les conjoints HILLMEYER ont refusé de signer le protocole d'accord sur ces bases.

Néanmoins, la Commune respectera l'engagement pris par M. le Maire et fera réaliser les travaux précités pour mettre fin au litige soumis.

d. Lettre/Pétition des riverains des rues du Fossé et des Merles

Monsieur le Maire, donne lecture de la lettre/pétition émanant des riverains de la rue du Fossé et des Merles.

Ces derniers souhaiteraient être associés à l'élaboration du PLU de FELDBACH et font part de plusieurs propositions à ce sujet.

M. le Maire fait lecture du courrier qui sera envoyé à tous les signataires de la lettre/pétition.

e. Problème gouttière au droit de l'immeuble sis 21 rue de Bisel

M. André FUX, 1^{er} adjoint au Maire rappelle à l'assemblée qu'un problème subsiste au niveau de la gouttière de l'immeuble sis 21 rue de Bisel, propriété de M. Lucien EMMELIN.

Vu le montant du devis établi par la Société INOTECHNA de WITTENHEIM d'un montant de 6 652,80 €, le Conseil Municipal décide que la mise en place d'une signalisation lumineuse pour signaler l'avancée de toit sera à effectuer par M. EMMELIN.

6. NUISANCE SONORES ET OLFACTIVES

Suite à diverses doléances concernant des nuisances sonores et olfactives, le Conseil Municipal décide de faire un rappel de l'arrêté municipal du 29 mai 1997 dans le prochain bulletin communal relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

En ce qui concerne les nuisances olfactives, il demande à la population de faire montre d'une certaine tolérance, étant donné que nous sommes à la campagne et qu'il faut tenir compte des conditions climatiques, les épandages étant réglementés par la loi.

7. RENCONTRE ARVEYRES

M. André FUX, 1^{er} Adjoint au Maire dresse un bref compte rendu de la réunion des Commissions qui a précédé la séance du Conseil Municipal concernant la rencontre Arveyres et l'inauguration de la nouvelle aire de jeux le dimanche 09 août 2015. Une messe aura lieu à 9 h 30 et l'inauguration de l'aire de jeux à 11 h 00 ; suivie de la plantation d'un arbre de vie en mémoire des défunts des foyers ruraux. Un apéritif sera servi par la Commune à l'issue de la cérémonie.

8. ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES AMIS DU MEMORIAL D'ALSACE MOSELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à l'Association des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle à compter du 1^{er} janvier 2015.

La cotisation annuelle s'élève à la somme de 30 €.

9. DIVERS

a. Vernissage Chemin d'Art Sacré

Mme Claudine CORSICO, 2^e Adjointe au Maire demande à tous les conseillers disponibles de lui prêter main forte afin de préparer la salle pour l'apéritif qui suivra le vernissage du Chemin d'Art Sacré prévu le vendredi 12 juin 2015 à 18 h 00. Elle leur donne donc rendez-vous le 11 à 20 h 00.

b. Participation aux frais de scolarité classe bilingue de Waldighoffen

Le Conseil Municipal,

Vu l'état récapitulatif de la Commune de Waldighoffen visant à obtenir une participation financière de la Commune pour l'enfant, Martin NUSSBAUMER,

décide à l'unanimité des membres présents,

- d'y réserver une suite favorable en octroyant une participation financière d'un montant de 80 €.

c. Enquête publique révision SAGE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une enquête publique relative à la révision du Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux de la Larges aura lieu du 20 juin 2015 au 21 juillet 2015.

Pendant cette période, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en mairie de MANSPACH, ILLFURTH et PFETTERHOUSE aux heures d'ouverture des bureaux.

d. Réfection voirie communale

Une formation concernant la réalisation de travaux courants d'entretien de la chaussée, organisée par le CNFPT aura lieu les 11 et 12 juin prochains. Lors de cette formation, seront notamment rebouchés les nids de poules devant l'abri-bus et dans la rue des Prés.

Concernant la rue des Champs, la pose d'une couche de macadam interviendra à l'automne prochain.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 22 heures 45.

ECOLE INTERCOMMUNALE RIESPACH - FELDBACH

4, Rue de l'église 68640 RIESPACH

☎ 03 89 25 89 82 à RIESPACH

☎ 03 89 07 70 13 à FELDBACH

☎ 03 89 25 82 62



Conseil d'Ecole

3^e trimestre

Réunion du

23 juin 2015

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 23 juin 2015 à 20h00 à l'école de Riespach sous la présidence du directeur d'école.

Présence :

enseignants :

M ECKENSCHWILLER Rémy
M SCHMITT Jean-Luc
Mme DROUHARD Nadège
Mme OSINSKI Eliane
Mme SPILLER Laure

parents d'élèves élus :

M LACOUR Alain
Mme EGMANN Solange
Mme GASSER Catherine
M STOESSEL Sébastien

élus locaux et autres :

M JAEGY Fabrice, président SIS
Mme GASSER Yvonne, vice-présidente SIS
Mme JAEGY Francine, adjointe de Riespach
Mme HARTMANN Léa, ATSEM
Mme STEHLIN Mélissa, ATSEM

Signature du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès verbal de la séance du 23 mars 2015 est approuvé et signé par les membres alors présents.

Point sur la (non)fermeture de classe :

Nous avons appris avec stupeur le 31 mars la proposition de l'Inspectrice Académique de fermer une classe dans notre école. Puis le CTSD a validé cette proposition le 7 avril avant que le CDEN (inspection + syndicats + parents d'élèves + conseillers départementaux) ne décide d'annuler cette fermeture le 16 avril, décision non remise en cause lors de la dernière réunion du 4 juin. **Cette bataille a été gagnée grâce à la mobilisation commune des élus, des parents et des enseignants**, notamment lors d'un déplacement à COLMAR le 16 avril 2015.

Il faudra cependant retenir de cette (més)aventure que la stabilité de nos effectifs depuis la création du RPI en 2002 ne nous préserve plus d'une menace de fermeture de classe et que les contraintes budgétaires feront à l'avenir planer constamment une épée de Damoclès sur nos têtes.

Préparation de la rentrée 2015 :

Date de la rentrée : le mardi 1er septembre 2015.

Effectifs prévus à ce jour : 104 élèves.

Madame Florence GEORGES a été nommée à titre définitif en remplacement de madame Laure SPILLER.

La classe de CP sera coupée selon le critère de l'âge.

Pour information une nouvelle inspectrice à été nommée sur la circonscription d'Altkirch en remplacement de madame PIERRE qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Exercices d'évacuation et de confinement :

Les exercices d'évacuation (alerte incendie) ont eu lieu le 25 novembre, 10 mars et 02 juin à RIESPACH
le 27 novembre, 20 mars et 01 juin à FELDBACH

L'exercice de confinement (alerte chimique) a eu lieu le 09 juin à Riespach et le 22 juin à Feldbach.

Évaluations départementales :

CM2 : 17 élèves : allemand : moyenne : 67% avec minimum à 43% et maximum à 87%

Divers :

- ATSEM : confirmation du renouvellement du contrat annuel de madame STEHLIN Melissa
- Remise en peinture des tracés dans la cour de RIESPACH
- Remise en peinture jaune du traçage d'interdiction de stationner le long de la place à FELDBACH
- Remise en peinture et nouveau revêtement de sol des salles de classes à RIESPACH (CP-CE et CE-CM)
- Etat de la bordure autour des arbres dans la cour de Riespach
- Kermesse : belle réussite ; remerciement à la fanfare et au groupe hip-hop pour leur participation
- Convention : avis favorable pour le marché aux puces du 13 septembre pour utilisation des toilettes
- Scarlatine : affichage de maladie infectieuse

Le Directeur de l'école :
Rémy ECKENSCHWILLER



CARNET DU JOUR

Mariage



Antoine RÉROLLE et Virginie DATTLER

Ont uni leur destin le

10 juillet 2015

Nos meilleurs vœux de bonheur

LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Mois de septembre :

65 ans :	LIEBENGUTH	Lucie née ROBISCHUNG	19.09.1950
69 ans :	GASSER	Irma née SEEL	16.09.1946
75 ans :	EMMELIN	Lucien	16.09.1940
80 ans :	NEUENSCHWANDER	Marcel	26.09.1935

Mois d'octobre

69 ans :	BURGY	Louis	26.10.1946
70 ans :	FLOTA	Gérard	06.10.1945
72 ans :	FLOTA	Louis	15.10.1943
73 ans :	SAGOT	Madeleine née UEBERSCHLAG	10.10.1942
86 ans :	SCHLICKLIN	Juliette née ROCKLIN	08.10.1929

Mois de novembre

70 ans :	LABAN	Serge	03.11.1945
79 ans :	OBERLI	Irène née RICHARD	06.11.1936
84 ans :	JAEGY	Marie née REINHART	25.11.1931

Mois de décembre

67 ans :	MATTLER	Gérard	13.12.1948
67 ans :	GROSHENY	Bernard	28.12.1948
73 ans :	FLOTA	Eugène	30.12.1942
74 ans :	DATTLER	Antoine	22.12.1941
79 ans :	DATTLER	Nicole née WALTER	05.12.1936

Mois de janvier 2016 :

66 ans :	VETTER	Madeleine née FELLMANN	23.01.1950
66 ans :	GASSER	Jean-Louis	26.01.1950
69 ans :	VETTER	Louis	11.01.1947
70 ans :	FLOTA	Brigitte née LINDER	18.01.1946
72 ans :	RENGER	Joseph	14.01.1944
72 ans :	REDERSTORFF	Marie-Odile	21.01.1944
76 ans :	NEUENSCHWANDER	Pierrette née GODINAT	10.01.1940
83 ans :	BOYER	Louis	08.01.1933

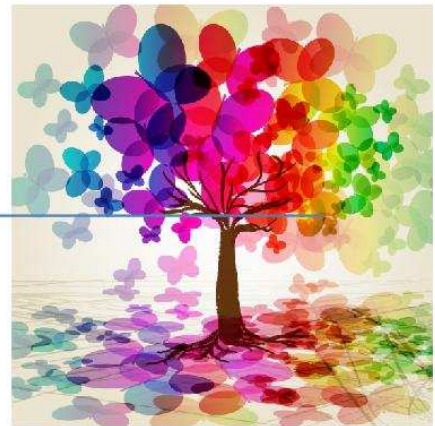
L'ECHO DE FELDBACH



9 Aout 2015 :

INAUGURATION DE L'AIRE DE JEUX

PLANTATION DE L'ARBRE DE VIE (Symbole fort
qui relie les deux foyers de Feldbach à Arveyres,
en souvenir des membres défunts des deux communes)



Les images parlent d'elles même...



TRES BELLE JOURNEE remplie D'EMOTIONS et de PARTAGE...



Inauguration de l'aire de jeux de l'Obere Gaerten et plantation de l'Arbre-de-Vie le 9 Août 2015

Discours de M. François LITZLER, maire de Feldbach

Mme Sabine DREXLER, Conseillère départementale,

M. Nicolas JANDER, Conseiller Départemental,

M. Dominique DIRRIG, Président de la Communauté de Communes du Jura Alsacien,

Mme Marie-Josée MULLER, maire de Riespach,

Monsieur l'Abbé Vincent FRECHIN, Curé Doyen de Hirsingue et Curé de Feldbach,

Monsieur Bernard DUGAS, Président du Foyer Rural d'Arveyres,

Monsieur Serge Dattler, Président du Foyer Rural de Feldbach,

Mesdames et Messieurs les Elus,

Mesdames et Messieurs,

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui avec l'inauguration de cette aire de jeux permettra tout d'abord de rappeler les efforts consentis par la commune dans ce domaine.

Ce projet d'une certaine importance pour les finances de notre commune, bénéficie d'une contribution financière du département que je tiens à remercier pour sa sollicitude. La participation du Conseil Départemental, représenté aujourd'hui par Mme DREXLER et Mr JANDER, s'élève à 4.998,- euros.

Je remercie également notre ouvrier communal, Christophe LIDY qui a réalisé là un travail remarquable en ce qui concerne l'aménagement et la clôture de cette aire.

Cet équipement répondait à une réelle attente et nous l'avons intégré dans nos projets lors des dernières élections municipales. Nous avons également réalisé un petit terrain de football ainsi qu'un terrain de pétanque à côté du terrain de tennis route de Riespach. Le terrain de foot n'a évidemment pas la qualité d'un terrain de compétition mais un entretien régulier permettra de l'améliorer. Je livre donc ces trois équipements aux habitants et aux enfants de la commune mais aussi aux enfants des communes voisines qui pourront les utiliser.

Je vais, dans quelques instants, couper ce ruban symbolique qui nous sépare encore de cette aire de jeux mais auparavant je souhaite encore prononcer quelques mots quant à la deuxième partie de cette cérémonie.

Cette année, les Foyers Ruraux d'Arveyres et de Feldbach célèbrent le 40^{ème} anniversaire de leur première rencontre. A cette occasion les Présidents planteront tout à l'heure un arbre de vie en mémoire des défunts des deux foyers ruraux.

En tant que maire de la commune de Feldbach, je tiens à m'associer à cet événement en rappelant que suite à cette rencontre de 1975, un réseau d'amitiés s'est formé. D'abord entre les membres des deux Foyers Ruraux, puis par des échanges entre les enfants de nos deux écoles et enfin, en 1982, par le serment de Jumelage signé par les Maires de nos deux communes, Mme Claire JOST et Monsieur Albert DATTLER, serment renouvelé à Feldbach en 2009 et à Arveyres en 2012.

Que cet arbre de vie rappelle aussi la mémoire des défunts membres des différents Conseils Municipaux qui ont contribué à ce Jumelage.

Après cette cérémonie, vous êtes cordialement invités au verre de l'Amitié offert par la Commune de Feldbach, qui sera servi dans la Halle des Fêtes.

Merci pour votre attention.

François Litzler

Discours de M. Bernard Guilhem, maire d'Arveyres

Monsieur le Maire de Feldbach, cher collègue,

Monsieur le Maire Honoraire,

Mesdames Messieurs les élus,

Mesdames Messieurs les coordinateurs du jumelage,

Mesdames et Messieurs les Feldbachoises et les Feldbachois,

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous par la voix de Monsieur Bernard DUGAS, Président, que je remercie d'avance.

Plaisir d'évoquer le 40^{ème} anniversaire de la première rencontre de nos deux foyers ruraux, je sais l'importance qu'ils y attachent.

Plaisir que j'éprouve à la souvenance de mon passage chez vous en 1997 lors de la célébration du 15^{ème} anniversaire de la signature du jumelage. Conseiller Municipal à ce moment-là, accompagnant du Maire Yves VIDEAU et quelques autres acteurs de ce pèlerinage, je me souviens très bien de l'accueil et de l'hospitalité dont nous avons bénéficié.

Je n'ai pas oublié les visites et ballades dans votre région, la route des vins, la choucroute et, surtout, les carpes-frites que nous avons fortement appréciées.

Plaisir aussi qui est le mien de pouvoir participer, même à distance, à la pérennisation de cette construction intercommunale, cet édifice qui a vu poser sa première pierre en 1975 sur des fondations érigées me semble t'il par Monsieur Michel CORBIERE et Monsieur Paul ERHARD.

Je voudrais d'abord avoir une pensée pour ces pionniers, gloire à eux et à leur sens de la fraternité !

C'est donc ainsi, depuis les clochers de nos deux villages que s'est construit une histoire commune, l'histoire d'une relation qui a aujourd'hui 40 ans

Gageons qu'elle soit indélébile et perdurable !

Gageons que les 40 premières pages de ce livre d'histoire soient la préface d'un ouvrage de plusieurs tomes.

Au niveau communal, il nous appartient de faire vivre cette idée bienveillante, de montrer que mieux connaître l'autre permet de mieux le comprendre et de l'apprécier davantage, dans les similitudes comme dans les différences culturelles ou liées à ses origines.

Quels que soient les dirigeants, la municipalité d'Arveyres a toujours soutenu, encouragé et exhaussé les initiatives enthousiastes des protagonistes de cet échange Gironde / Haut Rhin. Ce sont des initiatives qui marquent de véritables preuves d'amitiés et de considérations réciproques.

Dans cet esprit offrons à nos administrés la certitude de pouvoir fêter collégialement les 50, 60 ou 100 ans de fraternité et d'alliance.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, nos prédécesseurs ont fait les premiers pas en s'unissant, à nous de poursuivre le chemin qui nous est tracé.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, puisse ce modique présent être le scellé de cette modeste allocution et le présage d'une proche rencontre.

Vive les 40 ans d'union de nos foyers !

Vive la grande amitié entre nos deux villages !

Vive Feldbach et Vive Arveyres !

Merci à tous et, j'espère à très bientôt.

Bernard GUILHEM



INFORMATIONS DIVERSES

Communiqué du Centre de finances publiques - rappel

Les horaires d'ouverture au public sont modifiés comme suit :

Centre des Impôts (SIP – SIE ALTKIRCH) :

08 h 30 à 11 h 30 et 13 h 00 à 16 h 00

Fermé les mercredis et vendredis.

Trésorerie de FERRETTE (rue du Château) :

08 H 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 00

Fermé le mercredi après-midi et le vendredi.

Afin de continuer à répondre à l'ensemble des besoins et attentes des contribuables, le site www.impots.gouv.fr, accessible 24h/24 et 7 jrs/7, délivre toutes les informations fiscales nécessaires et permet aux usagers (particuliers, professionnels, collectivités locales et partenaires) d'effectuer en ligne l'essentiel de leurs démarches.

Simplification de la délivrance des passeports

Les conditions de délivrance des passeports sont modifiées comme suit depuis le 22 juin 2015 (décret N°2015-701 du 19.07.2015) :

- les personnes titulaires d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport sécurisé valides ou périmés depuis moins de 5 ans **n'ont plus à justifier de leur état civil et de leur nationalité ;**
- **une seule** photographie d'identité est désormais demandée, au lieu de 2.

Il est rappelé que les demandes de passeports sont à formuler auprès des mairies d'ALTKIRCH, de DANNE-MARIE ou de FERRETTE, seules équipées d'une station biométrique permettant l'instruction desdits dossiers.

Les formulaires de demandes peuvent toutefois être retirés auprès de la Mairie de FELDBACH.

Avis aux propriétaires - bailleurs

L'agrandissement et la progression du parc locatif dans le village entraînent un constant mouvement et renouvellement de la population qui ne facilitent guère la tâche du secrétariat de la mairie quant à la tenue du fichier domiciliaire.

Aussi prions-nous instamment **les propriétaires bailleurs** de bien vouloir signaler régulièrement à la mairie tout changement de locataire et inviter les nouveaux arrivants à se faire connaître au secrétariat de la mairie.

Cela vaut aussi pour les personnes quittant le village qui sont invitées à signaler leur départ en mairie (changement d'adresse, radiation de la liste électorale, facturation du reliquat de consommation d'eau, etc...).

Qu'est-ce que le Défenseur des Droits

Que vous soyez une personne physique ou morale, de nationalité française ou étrangère, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Défenseur des droits, chargé de veiller à la protection de vos droits et libertés et de promouvoir l'égalité.

Dans quels cas peut-on le saisir ?

- Si vous vous estimez lésé(e) par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public ;
- si vous vous estimez victime d'une discrimination prohibée par la loi ou un engagement international ;
- si vous êtes victime ou témoin de faits dont vous estimez qu'ils constituent un manquement à la déontologie par des personnes exerçant une activité de sécurité sur le territoire de la République ;
- si vous considérez que les droits fondamentaux d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés, ou qu'une situation met en cause son intérêt.

Comment le Défenseur des droits fait-il respecter vos droits ?

- soumis au secret professionnel, il adapte son intervention à chaque cas ;
- il fait usage de ses pouvoirs d'enquête pour obtenir communication des pièces utiles, auditionner des personnes voire procéder à des vérifications sur place ;
- il peut privilégier un mode de résolution amiable du conflit (médiation) ;
- en revanche, il ne peut remettre en cause une décision de justice ;
- le Défenseur des droits s'appuie sur un réseau de délégués présents sur tout le territoire : ils vous reçoivent, vous orientent et traitent votre réclamation.

Comment saisir le Défenseur des Droits ?

- ⇒ S'adresser à l'un des délégués du Défenseur des droits (liste consultable sur le site www.defenseurdesdroits.fr)
- ⇒ Remplir le formulaire de saisie en ligne sur www.defenseurdesdroits.fr
- ⇒ Envoyer un courrier (avec les pièces justificatives) à :

Le Défenseur des Droits
7 rue Saint-Florentin
75409 PARIS CEDEX 08

- ⇒ Contact téléphonique : 09.69.39.00.00 (prix d'un appel local).

Régionales 2015 : réouverture exceptionnelle de l'inscription sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015

Exceptionnellement, les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 30 septembre 2015 pour les élections régionales des 6 et 13 décembre prochains. Nous voterons pour élire les conseillers régionaux de la France métropolitaine, de la Guadeloupe et de la Réunion, ainsi que les conseillers des assemblées de Corse, Guyane et Martinique.

.../..



Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Dans votre mairie pendant les heures d'ouverture jusqu'au mercredi 30 septembre 2015 inclus, en vous munissant :

- d'une **pièce d'identité** en cours de validité (carte d'identité, passeport)
- d'un **justificatif de domicile** : document de moins de trois mois prouvant que vous êtes bien domicilié dans la commune ou que vous y résidez depuis au moins six mois (par exemple des factures de téléphone ou d'électricité, votre avis d'imposition, des quittances de loyer...)

Par courrier : adressez à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible en téléchargement. Le formulaire doit être accompagné impérativement d'une copie de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Il doit parvenir à la mairie au plus tard le 30 septembre 2015.

Pourquoi s'inscrire sur une liste électorale ?

Si vous n'êtes pas inscrit(e) sur les listes électorales, vous ne pouvez pas voter.

Cette inscription vous permet également de recevoir votre carte d'électeur sur laquelle figure l'adresse de votre bureau de vote.

Quand s'inscrire sur les listes électorales ?

- Afin de permettre aux personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales de leur commune de pouvoir voter lors de ce scrutin en fin d'année, la loi a prévu une **réouverture exceptionnelle de la période d'inscription jusqu'au 30 septembre 2015 inclus**.
- Ainsi, les personnes ayant fait une démarche d'inscription du 1er janvier au 30 septembre 2015 inclus pourront voter en décembre 2015.
- Si vous effectuez cette démarche après le 30 septembre 2015 votre demande d'inscription à la mairie ne prendra effet qu'à compter du 1er mars 2016. Vous ne pourrez donc pas voter pour les élections régionales de 2015.

Dans quels cas dois-je m'inscrire ou me réinscrire sur les listes électorales ?

1. Si vous avez déménagé

- **Dans une autre commune** : vous devez effectuer une démarche d'inscription sur les listes électorales de votre nouvelle commune.
- **Au sein de votre commune** : vous devez informer la mairie qui vous réinscrira si nécessaire dans un autre bureau de vote.

2. Si vous allez avoir 18 ans au plus tard la veille des élections régionales.

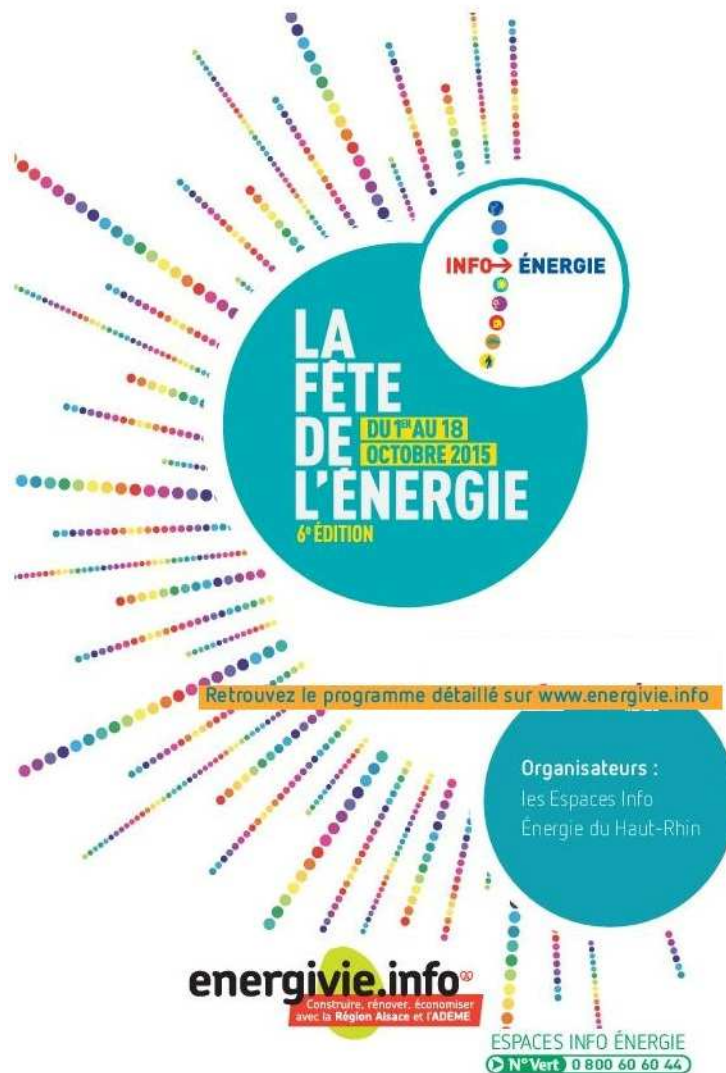
Vous serez inscrit(e) d'office sur les listes électorales de votre commune, sous réserve toutefois d'avoir été recensé (e) auprès de votre mairie en vue de la journée défense et citoyenneté.

Vous n'avez donc pas de démarches particulières à effectuer auprès de votre mairie.

À défaut ou en cas de changement d'adresse depuis votre recensement, vous devez faire une démarche volontaire d'inscription auprès de votre commune.

Si vous n'avez pas reçu de courrier de votre mairie vous informant de votre inscription d'office et si votre nom ne figure pas sur le tableau des nouvelles inscriptions affichées le 6 octobre 2015 en mairie, vous avez 10 jours pour saisir le tribunal d'instance de votre lieu de domicile et demander votre inscription.

Si vous résidez ailleurs qu'à votre domicile familial (par exemple parce que vous étudiez dans une autre ville), vous pouvez demander à être inscrit(e) sur la liste de la commune de ce lieu de résidence, à condition d'y séjourner de manière continue depuis plus de 6 mois.



Les Ehpad du Haut-Rhin et le Coderpa
vous proposent les journées

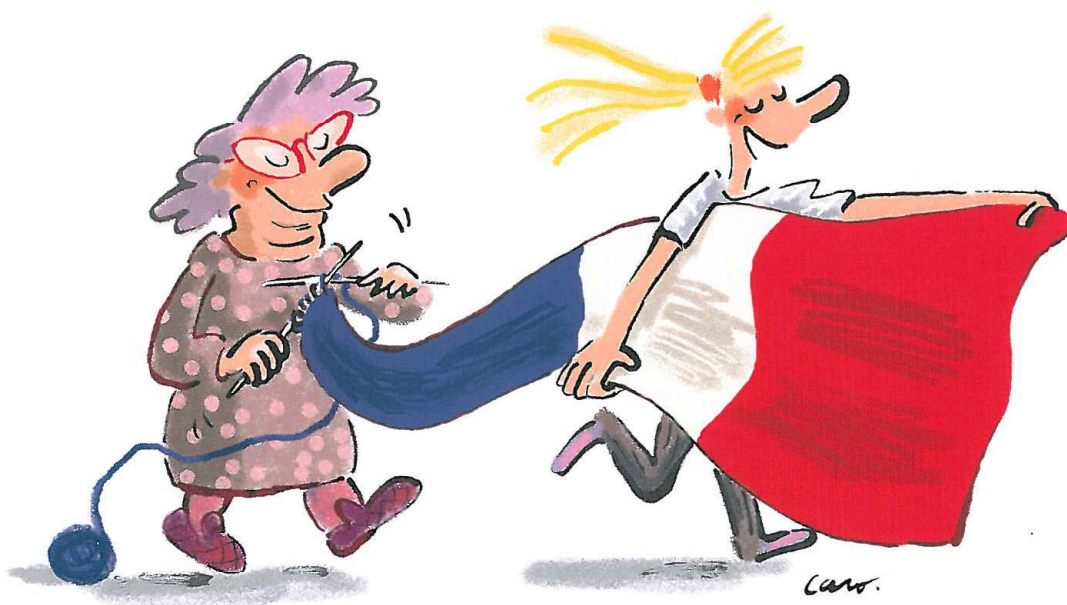
Bien Vivre En EHPAD

(ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES)

Güat Lawa Im Altersheim!

dans le cadre de la Semaine Bleue Nationale 2015

du 12 au 18 octobre 2015



“ À tout âge: créatif et citoyen ”



Programme :
www.solidarité.haut-rhin.fr
coderpa@haut-rhin.fr





Fête de l'Artisanat 2015

Quarante bougies !

Pour ce 12 Juillet 2015, le Comité des Fêtes a mis un point d'honneur à concocter un programme haut en couleurs et en animations artistiques et musicales pour fêter dignement cette 40^{ème} édition de notre Fête des Rues.



Nous espérons avoir comblé les nombreux visiteurs et Feldbachois venus partager cette journée et découvrir, écouter et applaudir musiciens, clown, acrobate, groupe folklorique, artistes d'un jour, comme ces jeunes ados qui ont réalisés une magnifique fresque alsacienne.

FELICITATIONS LES JEUNES !!!!



Vous avez aussi pu admirer les créations des artisans, soutenir le stand des initiatives du Cœur ou de Terre des Hommes, participer à la Messe ou au lâcher de ballons, visiter la mini ferme, l'expo lego et peintures au foyer et dès le petit matin, chercher la bonne affaire parmi les nombreux stands du marché aux puces. Pour les plus jeunes, participer à l'animation proposée par quelques mamans de l'école ou chanter avec le Clown Mélasse. Et bien sûr vous restaurer dans les deux associations, Pompiers et Foyer Rural, qui ont fait de leur mieux pour vous servir. Vous aviez également l'occasion de participer à la Tombola et de gagner 1 bon voyage et d'autres lots de valeurs.

Une belle journée, très ensoleillée et qui s'est déroulée dans la bonne humeur.

Un grand merci aux Associations, à la commune et à tous les acteurs qui se sont investis dans la préparation et l'organisation de cette 40^{ème} Fête de l'Artisanat.

A l'année prochaine !



Pour le Comité des Fêtes

Marguerite DATTLER



Information des Initiatives du Cœur

Notre participation à La journée Portes Ouvertes du 12 juillet 2015.

La vente des livres est bien connue, des clients fidèles viennent se fournir pour la pause d'été, ils cherchent nos nouveautés ; ces livres sont déposés à l'entrée de la Mairie, le processus est bien installé.

Cet année notre groupe « les Initiatives du Cœur » a choisi comme thème « dans l'arbre », donc ont été bricolés des maisons pour insectes, des nids d'oiseaux, des papillons, des chats en tissu et en bois etc.



Le rayon culinaire a eu beaucoup de succès, les confitures de notre mamie Marguerite ont été vendues, le produit phare étant la confiture d'orange, les tisanes de Martine, les sirops de Jeannine et la pâtisserie d'Annick, dont la réputation n'est plus à faire est partie bien vite.

Le lâcher de ballons, moment fort pour toute l'équipe, 134 ballons ont été lâchés et le concours est ouvert, lequel est allé le plus loin ? nous donnerons la réponse dans le prochain bulletin communal et le cadeau pourra être récupéré au marché le Noël le 28 novembre 2015.

Prochaines dates à retenir :

Collecte pour les restos du cœur le 6 novembre à 18 h. RdV sur la place publique pour toutes les personnes voulant nous donner un coup de main pour entourer les enfants.

Marché de Noël au profit des Enfants de Moernach le 28 novembre, ouverture des portes à 10 h. St-Nicolas sera des nôtres après 17 h, inscrivez vos enfants aux activités l'après-midi et le goûter sera servi après le passage de St Nicolas.





JUMELAGE ARVEYRES—FELDBACH 2015

40^{ème} Anniversaire de la 1^{ère} rencontre des Foyers Ruraux

L'église romane de Feldbach a servi de cadre idéal pour la photo de groupe, aux Gascons médiévaux d'Arveyres qui ont envahi pacifiquement pendant X jours du II au XI August MMXV notre cité et ont pris leurs quartiers d'été chez les familles d'accueil, membres du Foyer Rural de Feldbach.

La salle rénovée du Foyer Rural avec ses chaleureuses couleurs a servi de cadre à plusieurs animations ou repas en commun au terme de journées bien remplies, avec visite du musée du Sapeur-pompier ; visite des musées et vestiges du bassin potassique, suivi d'une dégustation chez un viticulteur ; de marches et barbecue dans le Jura alsacien ; d'une sortie en bus de 2 jours avec visites : des plus hautes cascades d'Allemagne à Triberg, d'un musée d'horloges de la forêt Noire avec sa collection d'orgues de Barbarie, l'écomusée Vogt-



sbauernhof, du Mémorial d'Alsace-Moselle, du Struthof ; d'une dégustation de contrôle chez un autre viticulteur, d'une incursion chez Ignace à Balschwiller pour déguster ses carpes frites ; chez Claude à Chavannes pour visiter ses choux mijotés dans Le Chaudron, et pour finir par lécher la vitrine de la Maison du Fromage à Gunsbach qui met à l'honneur le Munster.

Le point d'orgue de ce séjour a été la soirée festive du vendredi 7 août dans la salle des Fêtes, ou pour le **40^{ème} anniversaire de leur première rencontre** les membres du Foyer Rural d'Arveyres, leur président Bernard Dugas en tête, ont offert à leurs hôtes Felbchois un repas médiéval agrémenté d'animations et de spectacles sur le même thème. Habillés comme au Moyen Âge, ils ont servi en tenue de dames de la cour, damoiselles et damoiseau, de servante, de moine, d'évêque, de soldat, de gueux la « **mangeaille** » à la broche et la bonne « **vinasse** » de la région bordelaise servie en Jéroboam. Les plats étaient annoncés à la criée par le héraut de la soirée et servis dans des écuelles et couverts en bois. Le rôtisseur du Cheval Blanc a appor-

té son appui logistique à cette prestation.

Les danses moyenâgeuses, les aubades des ménestrels et les duels à l'épée orchestrés par le maître d'armes en cotte de maille ont ponctué toute la soirée. D'infâme godelureau, il n'y en a eu point d'autre que dans la représentation théâtrale.

Le jumelage s'est poursuivi le dimanche 9 août avec la messe et la plantation de l'arbre de Vie en souvenir de tous les défunts des Foyers Ruraux d'Arveyres et Feldbach depuis quarante ans. Des enfants et des parents ont illustré et animé un récit poétique plein de fraîcheur sur le thème de l'arbre de Vie.

L'inauguration officielle de la place de jeux a été suivie du verre de l'Amitié offert par la commune de Feldbach.

Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré pour une réalisation optimale de ce séjour.

Pour le comité de jumelage 2015

Michel Dangelser



PAROISSE SAINT JACQUES DE FELDBACH

INFOS DU CONSEIL DE FABRIQUE

Servants d'autel

Nos servants d'autel ont participé à la sortie organisée par notre Communauté de Paroisses le mercredi 8 juillet dernier. Après une messe célébrée à la Chapelle Notre Dame du Schauenberg à PFAFFENHEIM, toutes et tous ont passé un après-midi à la montagne des singes à KIENTZHEIM. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine pour une autre excursion !

La prochaine sortie des Servants d'Autel de FELDBACH aura lieu le mercredi 28 octobre 2015. Une séance cinéma et une soirée pizzas au Restaurant BRUNISSO sont au programme.



Bénédictio du pain

Dimanche 12 juillet, lors de la messe, l'Abbé Vincent FRECHIN a béni des pains qui ont ensuite été distribués aux nombreux fidèles à la sortie de l'Office.

"Le pain de Dieu, c'est celui qui descend du ciel et qui donne la vie au monde. Moi, Je suis le pain de vie. Celui qui vient à moi n'aura plus jamais faim ; celui qui croit en moi n'aura plus jamais soif." (Jn 6, 33.35).

"Pendant le repas, Jésus prit du pain, prononça la bénédiction, le rompit, et le leur donna, en disant : « Prenez, ceci est mon corps. »" (Mc 14, 22).

Le baptême de nos enfants

Pour nous Chrétiens, la naissance de nos enfants est naturellement suivie par la demande de baptême, nous avons besoin de cette protection, nous essayons d'enseigner à nos enfants une ligne de conduite basée sur notre foi ; tout est basé sur la vie quotidienne, une fois baptisé, l'enfant est protégé par Dieu.

Le Christ a proposé le baptême à tous pour que tous aient la Vie en Dieu. Il l'a confié à son Eglise, en même temps que l'Évangile, lorsqu'il a dit à ses apôtres : « *Allez de toutes les nations faites des disciples, baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* » (Évangile selon saint Jean 3, 5).



Le baptême est le sacrement de la naissance à la vie chrétienne : marqué du signe de la croix, plongé dans l'eau, le nouveau baptisé renaît à une vie nouvelle. L'onction avec le Saint Chrême lui donne son nom de chrétien et dit sa mission. Devenu chrétien, le nouveau baptisé peut vivre selon l'Esprit de Dieu. La célébration du baptême a son point culminant dans le bain d'eau accompagné de cette parole : « *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* »

Le prêtre nous accompagne dans la préparation de la cérémonie et la sincérité de la démarche et des parents impliqués n'en verront que la fête plus belle.

« *Seigneur, nous te confions la vie de cet enfant, que tu as appelé à vivre. Mets dans son cœur assez de soleil: qu'il fasse rayonner à son tour tout l'amour qu'il aura reçu. Donne-lui un brin de chanson et de poésie: qu'il découvre la beauté et reconnaisse ton amour. Donne-lui aussi la santé, tout ce qui est nécessaire, Et même assez de superflu : qu'il trouve sa joie à semer le bonheur. Accorde-lui de prendre sa place au jardin de l'Eglise: qu'avec nous, il fasse fleurir la foi dans le monde. »*

Informations diverses



Changement des horaires de messes dominicales : le changement sera effectif dès le mois de septembre 2015:

9h00 au lieu de 9h15 et 10h30 au lieu de 10h45.



Inondation du 5 juin 2015 : Un grand merci aux pompiers venus aspirer l'eau pluviale (2 cm) et nettoyer l'église juste avant le début de l'exposition Chemin d'art sacré.

Inondation (bis): Il y a 40 ans, en 1975, suite à un très violent orage, notre église en rénovation avait été envahie par une crue de 2 mètres de hauteur.



Connaissez-vous la revue Notre Lien ? Notre Communauté de Paroisses édite un bulletin d'informations tous les trois mois. Vous y trouverez une foule d'informations sur nos Paroisses et nos activités. L'abonnement annuel coûte 10 euros. Pour tous renseignements, contactez le Conseil de Fabrique de FELDBACH - Daniel ENDERLEN au 03.89.07.72.69

Et pour finir cette rubrique, une phrase entendue récemment:

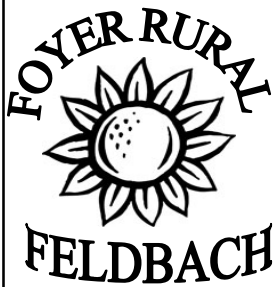
« **Notre église ? C'est où les gens de FELDBACH se retrouvent !** »



L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Feldbach organise son
REPAS DANSANT
CARPES FRITES SALADE OU JAMBON BRAISE FRITES SALADE
DIMANCHE 25 OCTOBRE 2015

A partir de 11h30 Salle des Fêtes de Feldbach

Affiche et talon d'inscription en dernière page



Vous invite à la
49ème MARTINI CHILBA
SAMEDIS 7–14 et 21 Novembre 2015



L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE FELDBACH

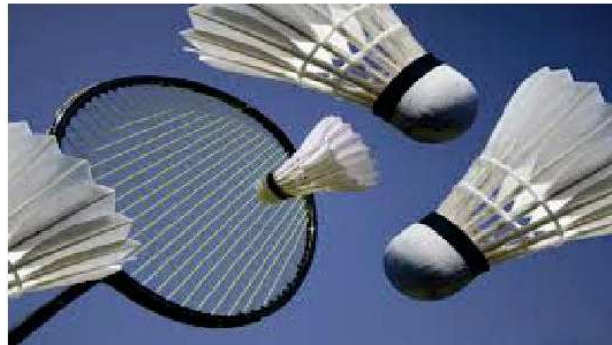
Vous invite à soutenir l'AFM-Téléthon
le 5 décembre 2015 de 7h30 à 16h lors
de sa vente de mannalas et de boissons
chaudes qui aura lieu au dépôt des
sapeurs pompiers.



Badminton

L'Association "Sports et Loisirs Feldbach-Riespach" vous propose de la rejoindre pour pratiquer le badminton dans une ambiance conviviale. Pas de compétition, pas de championnat, juste du loisir et de la bonne humeur.

Les séances se déroulent le mardi et jeudi de 19h00 à 21h00 selon le nombre de participants. Venez découvrir ce sport de raquettes seul ou en couple.



Vous pouvez contacter Delphine REY au 06.77.47.63.08 qui se fera un plaisir de vous renseigner, ou faire votre demande à l'adresse mail suivante : badfeld68@yahoo.fr



Circuit Training



PILATES

GYM - AEROBIC

Reprise des cours à partir du 07 septembre 2015

GYM: - Raedersdorf: Lundi 19h30 / Jeudi 08h45 – Mooslargue: Mardi 20h00

Joëlle ☎ 0389404272

Circuit training: Raedersdorf: Lundi 20h30

PILATES: Vieux Ferrette - Sondersdorf - Mooslargue - Feldbach

Joëlle ☎ 0389404272

ZUMBA : Fislis à partir du Jeudi 17 septembre 2015 à 19H15 Mardi 09h00 à 10h00

Jeudi 19h15 à 20h15

Sylvie ☎ 0389407347

Animatrices et instructrices diplômées - Animées et dynamiques de septembre à juin.

Pas de cours pendant les vacances scolaires

Nouveau : Circuit Training. C'est une technique d'entraînement simple, rapide, efficace et ludique. Parfait pour muscler l'ensemble du corps et améliorer sa condition physique, que l'on soit débutant ou sportif confirmé. Travail avec poids du corps, matériel ou en milieu naturel.

Gym : Aérobic - Renforcement musculaire (cuisses, abdos, fessiers, Stretching, etc.)

Travail avec matériel et musique.

Bâtons, ballons, flexiband, altères, bracelets lestés, etc.

PILATES La méthode Pilates est un ensemble d'exercices qui vise à améliorer le rendement musculaire. A travers une série d'exercices, on apprend à activer les muscles faibles et relâcher les muscles trop tendus pour équilibrer la musculature. C'est aussi une prise de conscience du corps, on apprend à isoler pour renforcer tout en allongeant les muscles. **Objectif** : créer un équilibre corporel en se centrant sur les régions de l'abdomen, du bassin. La posture, l'alignement approprié du corps et la respiration continuellement sollicités constituent la base de la technique Pilates. Il en résulte une amélioration de la force, de la souplesse, de la coordination et du maintien. La méthode peut être utilisée comme sport complet, comme complément à une autre activité sportive ou comme méthode de rééducation. De l'athlète de pointe au sédentaire désireux de retrouver la forme, tous peuvent profiter des bienfaits de l'entraînement Pilates.

ZUMBA FITNESS: Envie de joie de vivre, de partage, de bouger sur des rythmes endiablés ?

Venez nous rejoindre et vous amusez à votre rythme.

Renseignements et inscriptions : Joëlle ☎ 0389404272 / Sylvie ☎ 0389407347

www.my-microsite.com/peps-et-forme



Les arboriculteurs de Pfetterhouse

D'glocka apfel

L'association D'glocka apfel a été créée en 2008 par un petit groupe de passionnés d'arboriculture, le but étant de se réunir et de faire découvrir l'arboriculture à toutes les personnes intéressées.

Afin que chacun puisse apprendre à bien connaître et entretenir son verger, et donc les arbres fruitiers, nous faisons au fil des saisons diverses démonstrations, et donnons aussi des cours théoriques.

Les démonstrations concernent le greffage (en avril puis en août), la plantation, la formation et la taille, ou encore le pressage de pommes en début d'automne.

Les cours théoriques se font sur différents thèmes de l'arboriculture : reconnaissance des maladies et ravageurs au verger et comment y remédier, biologie de l'arbre fruitier, connaissance des porte-greffes et des formes possibles des fruitiers,

Depuis fin 2012, nous disposons d'un verger école créé sur un terrain prêté par la Commune, à Pfetterhouse. Nous y avons déjà planté des arbres à hautes tiges, basses tiges, 2 haies fruitières, et des pieds de vigne.

Les démonstrations et cours théoriques sont gratuits et ouverts à tout public, et les 2 moniteurs de l'association répondront à vos diverses questions.

Notre association participe aussi à l'animation du village : lors de la fête des rues ainsi qu'aux marchés de printemps et d'automne. Depuis 2009, nous avons notre exposition fruitière, le 1^{er} dimanche d'octobre. Nous y exposons environ 200 variétés de pommes et de poires.

Prochainement :

- Dimanche 4 octobre : exposition fruitière à la salle polyvalente de Pfetterhouse, possibilité de se restaurer et de commander des arbres fruitiers.
- Samedi 24 octobre : participation au marché d'automne sur la place de la mairie.





Café Contact
DU SUNDGAU

Soirée musicale
avec témoignage

DÎNER CONTACT

Vendredi 20 novembre 2015 – 19 h 30

avec Philippe DECOURROUX

Artiste engagé qui apporte par le chant « l'espoir » là où il n'y en a plus
Présentation de son dernier CD « Le choix d'aimer »

A L'AUBERGE SUNDGAUVIENNE

1 route de Belfort
68130 CARSPACH

MENU DU JOUR

(comprenant entrée, plat, dessert)
2 verres de vin - Café

Bienvenue à chacun(e) accompagné(e) ou non

Prix de la soirée : 29 € par personne (repas + intervenant)

Inscription obligatoire avant le samedi 14 novembre 2015



Café Contact
DU SUNDGAU

TALON REponse

NOM..... PRENOM.....

Adresse mail.....

NOM..... PRENOM.....

Adresse mail.....

Montant à régler par chèque lors de l'inscription, à l'ordre de « Café Contact du Sundgau »

Envoyer à OBERLI Elisabeth – 16 rue de la lisière du bois – 68640 FELDBACH

Tel : 03.89.07.76.04

Adresse mail : cafecontactdusundgau@orange.fr

Retrouvez le site Internet de la commune

Vous pourrez découvrir
au fil des clics
une information utile et pratique.



Nous restons bien évidemment à l'écoute de toutes vos suggestions ou propositions pour améliorer le fonctionnement et le service du site Internet de Feldbach !

Associations et entreprises du village, n'hésitez à nous envoyer un texte de présentation agrémenté d'une photo ou d'un logo.

Par courriel à

webmaster.feldbach@gmail.com

ou

mairiedefeldbach@wanadoo.fr



www.feldbach.fr

Nous vous souhaitons de passer
un agréable moment sur ce site !

CALENDRIER 2015

Mercredi 30 septembre	Clôture des listes Électorales pour les élections régionales
Dimanche 25 octobre	Repas dansant Carpes Frites de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
Mercredi 28 octobre	Média bus devant la mairie 17 h à 18 h 45
Vendredi 6 novembre	Collecte denrées Resto du Cœur
Samedis 7,14 & 21 novembre	MARTINI CHILBA
Vendredi 20 novembre	Dîner Contact Auberge Sundgauvienne Carspach
Mercredi 25 novembre	Média bus devant la mairie 17 h à 18 h 45
Samedi 28 novembre	Marché de Noël Initiatives du cœur
Jeu 5 décembre	AFM—Téléthon Amicale des Sapeurs Pompiers
Dimanches 6 & 13 décembre	Elections régionales
Mercredi 23 décembre	Média bus devant la mairie 17 h à 18 h 45

**Pour le prochain Echo de Feldbach n° 73
faites nous parvenir vos communiqués
jusqu'au 30 novembre 2015
à
mairiedefeldbach@wanadoo.fr**



L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Feldbach organise son **REPAS DANSANT**

**CARPES FRITES SALADE
OU JAMBON BRAISE FRITES SALADE**

DIMANCHE 25 OCTOBRE 2015

A partir de 11h30

Salle des Fêtes de Feldbach

**Après-midi animée par le groupe
Nostalgie**

Tarif Adultes

Carpes frites/salade (à volonté) + café + dessert : 15 euros

Jambon braisé frites/salade + café + dessert : 13 euros

Tarif Enfants de 6 à 12 ans

Carpes frites salade + dessert : 8 euros

Jambon braisé frites salade + dessert : 7 euros

Enfant de moins de 6 ans GRATUIT

RENSEIGNEMENTS AU 03.89.07.98.65 OU AU 03.89.89.14.14

Talon de réservation à retourner accompagné d'un chèque de règlement libellé au nom de l'Amicale Sapeurs Pompiers avant le 17 octobre 2015 à :

Amicale Sapeurs Pompiers

GASSER Fabien

19, rue des jardins

68640 FELDBACH

Nom/prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Carpes frites adulte : x15 €=

Jambon braisé adulte : x 13 €=

Carpes frites enfant : x8€ =

Jambon braisé enfant : x7 €=

Enfant de moins de 6 ans :

